

La Fédération Française de Golf et la Fédération Française Handisport mettent en œuvre un certificat de qualification handigolf destiné aux moniteurs ou entraîneurs ayant acquis au préalable des compétences techniques et pédagogiques en golf et souhaitant se former aux spécificités d'un encadrement en faveur d'un public en situation de handicap physique en toute sécurité.

La formation est validée par un Certificat de qualification Handigolf délivré conjointement par la Fédération Française de Golf et la Fédération Française Handisport.

Elle vise à développer les compétences autour des domaines suivants, devant permettre aux stagiaires, en fin de formation d'être capable de :

- Expliquer les limites fonctionnelles et cognitives, dans la pratique du golf, selon les pathologies, des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel,
- Evaluer toutes les potentialités fonctionnelles et cognitives, dans la pratique du golf, selon les pathologies, des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel,
- Expliquer les facteurs de risques et les précautions à prendre liées à la pratique du handigolf, selon les pathologies,
- Proposer des situations pédagogiques adaptées du handigolf sans dénaturer la logique interne de l'activité golf,
- Maintenir la dynamique de l'ensemble du groupe en prenant en compte la présence d'une (ou plusieurs) personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel,
- Adapter son approche pédagogique, technique et sécuritaire du golf pour les différents types d'handicaps (fauteuils, amputés, etc...).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Fédération Française Handisport
Centre National de Formation Handisport

<https://extranet.handisport.org/fsessions/calendarPublic>

42, rue Louis Lumière 75 020 PARIS
Tél. : 01 40 31 45 05
formation@handisport.org

Responsable pédagogique : Ludovic DABAUVALLE
l.dabauvalle@handisport.org / 06 14 44 48 71

Responsable administratif : Jonathan ROBERT
j.robert@handisport.org

suivi financier : Marie-Christine RIVES
mc.rives@handisport.org

Organisation et contenu de la formation

La formation est organisée en 3 parties :

- Une partie théorique dispensée en e-learning (Abécédaire et connaissance des publics),
- Une partie pratique en centre de formation,
- Une mise en situation pratique dans un golf auprès d'un public handicapé moteur,

Durée totale de la formation : 52 h + 1 jour d'épreuve de certification dans une structure golfique.

Lieu de formation : Centre National de Formation à Guyancourt (Golf National)

Horaires de formation : 9h à 17h30.

Dates de formation en centre : 29 et 30 janvier 2018 et 26 et 27 mars 2018

PROGRAMME	DUREE	OBJECTIFS DE FORMATION
Abécédaire	14 h	Appréhender la notion de handicap pour mieux accueillir une personne en situation de handicap moteur et/ou sensoriel dans une pratique handigolf.
Connaissance des publics	10 h	Connaître les pathologies relevant des handicaps moteurs et/ou sensoriels pour mieux prévenir les facteurs de risques liées à la pratique du handigolf.
Séances pratiques 1 en centre	14 h	Envisager les adaptations pédagogiques selon les handicaps moteurs et/ou sensoriels pour permettre l'accès à la pratique du handigolf. Maîtriser les aspects sécuritaires. Identifier les déficiences physiques ou motrices des membres supérieurs et des membres inférieurs (approche médicale) et les adaptations techniques à envisager. Identifier les adaptations matérielles à envisager.
Séances pratiques 2 en centre	14 h	Envisager les progressions pédagogiques selon les handicaps moteurs et/ou sensoriels pour permettre de se perfectionner dans la pratique du handigolf.
Mise en situation pratique dans un golf	en fonction des situations	Expérimenter l'accueil, l'accompagnement et l'enseignement du handigolf pour une (des) personne(s) en situation de handicap moteur et/ou sensoriel

Validation de la formation

Le certificat de qualification handigolf est délivré à l'issue de la validation de deux épreuves :

- Une épreuve en centre de formation : le candidat produit un projet pédagogique écrit décrivant un cycle d'au moins 6 séances d'enseignement et le soutient au cours d'un entretien,
- Une épreuve pratique dans une structure golfique : le candidat encadre un public handigolf à l'occasion d'une compétition ou d'une séance d'enseignement.

Dates des épreuves de certification : au plus tard le 31 mai 2018

Condition d'accès à la formation

La formation est accessible à tous les titulaires d'un diplôme d'état permettant d'enseigner le golf (BEES 1^{er} et 2^{ème} degré, BP, DE et DESJEPS golf).

Coût et financement de la formation

Le coût de la formation est de 900 € (net de toutes taxes).

Les frais de formation des candidats salariés de clubs ou de ligues peuvent être pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel leur employeur verse la contribution au titre de la Formation Professionnelle Continue.

Les frais de formation des travailleurs indépendants, mêmes salariés à titre accessoire d'un golf membre d'UNIFORMATION, doivent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de leur organisme financeur (se renseigner auprès de l'URSSAF des coordonnées de l'AGEFICE ou du FIF PL).

Elle doit être accompagnée d'un devis de formation personnalisé à demander au service formation de la FFGolf (attention le délai de présentation d'une demande de prise en charge varie entre 1 et 3 mois par rapport à la date de début de la formation).